



Fiche Inscription association

In Hubertus *Votre Corps, C'est Vous !*

Saison 2020-2021

Membre

NOM et Prénom de l'adhérent :

NOM et Prénom du représentant légal pour les mineurs :

Coordonnées

Adresse complète :

Tel domicile : Tel portable :

Email (lisible) :

Date de naissance :

Cours choisi (entourez votre choix)

	CSC Port Boyer	Maison des Asso. Port-Boyer	Saint-Donatien ADAPEI	CSC Pilotière	MQ Doulon
PILATES	Mercredi 20h Initié	Jeudi 9h45 débutant-inter	Jeudi 19h30 Débutant-intermédiaire		Samedi 9h30 Débutant-intermédiaire
		Jeudi 10h45 Initié	Jeudi 20h30 Initié		Samedi 10h30 Initié
Strech'PILATES Assouplissement	Mercredi 21h			Vendredi 9h15	Samedi 11h30
Cotisation	230 euros/an	230 euros/an	390 euros/an 150 euros/trim	230 euros/an	230 euros/an

Mode de règlement

Chèques à l'ordre d'In Hubertus	Nom	Banque	30/09/20-n°chq/ somme	25/10/20-n°chq/ somme	25/11/20-n°chq/ somme	Total	Total
Espèces							
CV							

Adhésion à l'association (1 par famille) 15 euros nantais - 25 euros non nantais	Autorisation
Mode paiement	J'autorise In Hubertus à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association et renonce à une quelconque compensation.
Date	

- Demande d'attestation
- Certificat médical fourni (aptitude à la gymnastique PILATES ou Strech'PILATES, OBLIGATOIRE tous les 3 ans)
- Document « conditions d'adhésion à l'association In Hubertus » lu et signé

Fait à Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent(e)

Conditions générales d'adhésion association **In Hubertus**

- L'adhésion n'est effective qu'après remise de la fiche d'inscription dûment remplie, de la fiche « conditions d'adhésion » signée, du règlement de la cotisation et de l'adhésion, ainsi qu'après la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents. La validité de celui-ci est de 3 ans. Tous les ans, les adhérents remplissent une attestation sur l'honneur indiquant un état de santé compatible avec la pratique ;
- La cotisation doit être réglée en totalité en espèce ou par chèque lors de l'adhésion. Le paiement pour l'année en plusieurs chèques est accepté aux dates d'encaissement proposées par l'association (30 septembre 2020, 25 octobre 2020, 25 novembre 2020) ; le règlement exceptionnel pour un trimestre s'opère en un seul règlement pour ce trimestre ;
- A partir du 2ème cours, l'inscription est considérée comme définitive ; seul un certificat médical de contre-indication peut ouvrir le droit à un remboursement en cours d'année.
- L'association propose une adhésion de 28 séances minimum de cours selon le calendrier entre le mercredi 11 septembre 2020 et le samedi 27 juin 2021 en fonction des lieux hors vacances scolaires ; Il y a toujours cours le 1er samedi des vacances scolaires mais pas de cours lors du pont de l'Ascension.
- Chaque abonnement est nominatif et est valable du 11 septembre 2020 au 27 juin 2021 ;
- Les cours et techniques proposés ne peuvent se substituer à un traitement médical. L'adhérent (e) est informé(e) (conformément à l'article L321-4 du code du sport) de l'intérêt de bénéficier de garanties «Individuelle Accident» couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- Les adhérents devront prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour que le cours débute à l'heure ;
- L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents pendant les séances ;
- Pour les cours, pensez à vous munir d'une serviette, d'un tapis et d'un coussin si nécessaire ;
- Les cours de PILATES et Stretch'PILATES se pratiquent pieds nus ou en chaussette (antidérapantes).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives aux activités et les accepter sans réserve,

A Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent (e)